

Une enquête en France sur 40 ans de financement politique *Très chers élus*, d'Élodie Guéguen et Sylvain Tronchet (2022)

Les albums graphiques sont à la mode. À l'instar des mangas, ils ont dû trouver leur public ! C'est un mode d'expression qui a ses exigences, ses contraintes. On suppose qu'il s'est développé avec des scénaristes et des dessinateurs qui se sont spécialisés. Mais peu à peu, ce sont des sociologues et aussi des journalistes qui se sont emparés de ce support, peut-être à la recherche d'un nouveau lectorat, moins patient et sans doute plus jeune.

On attend le récit des enquêtes d'investigation plutôt dans un quotidien comme *Le Monde* ou sur un site d'information comme *Médiapart*. Quand on est journaliste de radio – même s'il s'agit de Radio France –, il peut être frustrant d'avoir une audience éphémère.

C'est probablement ce qui a motivé Élodie Guéguen, journaliste à la cellule d'investigation de Radio France, et Sylvain Tronchet, correspondant permanent de Radio France à Moscou et qui a auparavant également travaillé à la même cellule d'investigation, à se lancer dans un roman graphique. Leur production, *Très chers élus – Enquête de 40 ans de financement politique*, est pré-

sentée dans un avertissement comme « *la reconstitution et la synthèse d'une enquête de terrain de plusieurs années, faite de multiples témoignages et de documents journalistiques et judiciaires* ».

Le résultat n'est pas à la hauteur des enjeux, du travail d'enquête réalisé, de l'ampleur des faits relatés, dénoncés. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas trop bien dans cet album graphique ? On peut faire l'hypothèse de plusieurs maladroites : un texte trop chargé, qui se noie dans des détails, et un plan difficile à suivre, sans aucun chapitrage, avec des balades dans le temps... et les partis politiques.

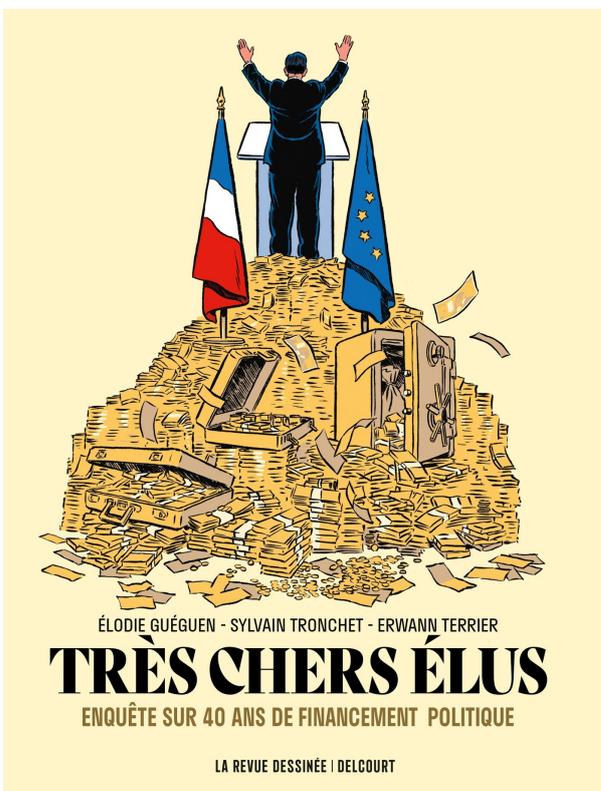
On pouvait aussi attendre sinon plus, du moins autre chose du dessinateur, Erwann Terrier. Les personnalités que l'on identifie facilement sont trop naïvement croquées pour faire penser à un choix délibéré des auteurs.

Toute la classe politique se retrouve égratignée

Reconnaissons un mérite au travail d'enquête publié : il n'épargne personne, ni l'actuel président de la République, ni ses prédécesseurs, ni les partis du centre, de la droite ou de la gauche, ni ceux de l'extrême droite ou de l'extrême gauche.

Le scénario s'inscrit dans un procédé narratif un peu facile. Les deux journalistes d'investigation pèrègrinent dans Paris avec « Monsieur X », un mystérieux informateur qui a « *tout vu de l'arrière-boutique des partis sous la V^e République* ». Il porte les traits de l'acteur Jacques François (1920-2003). Pour quelles raisons ?

D'emblée, l'album pose la question du financement des campagnes présidentielles. « *Il faut de*



La Revue dessinée / Delcourt, septembre 2022, 160 pages, 22,95 euros.

l'argent pour être élu ; beaucoup d'argent », déclare l'informateur, faisant d'abord référence à l'époque où *« cet argent circulait dans des valises de billets, aux origines diverses et souvent douteuses »*. L'argent provenait de *« commissions sur des contrats d'armement, de grandes entreprises ou de dirigeants étrangers »*, mais *« la grande source de financement, c'était quand même le BTP »*, sans oublier les fonds secrets du gouvernement ou des ministères, lesquels échappaient à tout contrôle. Tout cela alimentait les partis politiques – et certains élus se servaient aussi au passage...

Face à de telles dérives, chacun connaît la solution : il faut réglementer le financement des partis politiques. L'informateur précise que de 1958 à 1988, il y a eu vingt propositions de loi, mais aucune n'a été adoptée ! Les promesses électorales suscitent de grands espoirs, mais sans que l'on ne voie rien venir... La première loi sur le financement de la vie politique est votée en mars 1988, *« mais cette loi ne va rien régler »*, déclare Monsieur X. On peut toujours amnistier les infractions commises antérieurement. 1990, 1993, 1995... Les lois se succèdent, mais les problèmes demeurent : contrats, intermédiaires et commissions *« bien louches »*.

Mai 1995, le débat du second tour de la présidentielle, opposant Jacques Chirac et Lionel Jospin, est l'occasion de revenir sur les dépenses de campagne. Cette année-là, le Conseil constitutionnel est censé examiner les comptes des candidats. Ceux de Jacques Chirac et d'Édouard Balladur sont *« truffés d'anomalies »*. Mais Jacques Chirac est déjà installé à l'Élysée. Le Conseil constitutionnel, *« très, très mal à l'aise »*, validera finalement les comptes de Jacques Chirac et d'Édouard Balladur. Pouvait-il faire autrement ? Pour Monsieur X., les Sages ont *« piétiné le droit »*.

Lors des élections suivantes, les candidats ont-ils été irréprochables ? L'argent liquide continue de circuler... On invente la double comptabilité avec des factures allégées ou encore des factures d'événements fictifs. Les deux journalistes ont encore découvert *« des choses*

étranges lors de la campagne de 2017 ». Le cas Jean-Luc Mélenchon est d'abord décortiqué, puis celui d'Emmanuel Macron qui a semble-t-il bénéficié de tarifs amicaux...

« Gratter », mais quand même rester dans les clous...

Mais une instance a été créée pour contrôler le financement de la vie politique : la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. Apparemment, elle manque de moyens : des retraités et des étudiants embauchés en contrat à durée déterminée ! Et les partis politiques ne manquent pas d'idées. Par exemple, celle des emplois fictifs. La justice suit son cours. D'une part François Bayrou et le Modem, d'autre part Marine Le Pen et le Rassemblement national, risquent gros... Et les auteurs de glisser tout naturellement vers les centres de formation créés par les partis politiques pour leurs propres élus : une idée très astucieuse pour la prise en charge des *« faux frais »*...

Les auteurs décortiquent tous les systèmes mis en place pour contourner les réglementations – plus ou moins légalement : tels les fondations européennes, les micro-partis... Ils reviennent très longuement sur la façon dont Emmanuel Macron, en 2016-2017, a réussi à faire financer sa campagne pour la présidentielle. Sans transition, on se retrouve à décoder l'indemnité des élus, laquelle a connu *« une histoire mouvementée »*. Le *« Chœur des Pleureuses »* (page 112) fait sourire. De fait, en cumulant plusieurs fonctions bien choisies, un élu peut très vite faire partie des 2 % des Français qui gagnent le plus... C'est le prétexte pour révéler quelques petits abus relatifs à l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont bénéficient les parlementaires.

Comme le dit Monsieur X, des choses ne sont pas légales, mais il y a plein de moyens de *« gratter »* de l'argent public tout en restant dans les clous... C'est écrit à propos du Parlement européen, mais cela peut se généraliser à tous les échelons.